

Les mesures pour protéger les personnes vulnérables contre les chaleurs extrêmes (DPD)

Juin 2023

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec 

But de la présentation

Objectif général

Que les gestionnaires et les intervenants de la DPD soient informés au sujet des chaleurs extrêmes et qu'ils puissent identifier les actions à mettre en place pour protéger les personnes vulnérables.

Avec les changements climatiques, il est anticipé dans les prochaines décennies que les épisodes de chaleur extrême augmenteront en intensité et en fréquence.

Les chaleurs extrêmes : c'est l'affaire de tous !

Épisode de chaleur extrême - Colombie-Britannique (CB) - été 2021

Des statistiques pour nous faire réfléchir !

À l'été 2021, la CB a vécu un épisode de chaleur extrême ayant causé 619 décès en une semaine (du 25 juin au 1^{er} juillet 2021)

Le rapport du Coroner précise que ces décès sont attribuables :

- 90% de ces personnes étaient âgées de 60 ans et plus ;
- Plus de 80% souffraient d'une maladie chronique (ex : hypertension, dépression, diabète, troubles liés à la consommation de substances, maladies respiratoires) ;
- 73% des décès ont eu lieu à domicile (il faisait trop chaud dans le domicile);
- 56% des personnes habitaient seules;
- 7% avaient l'air climatisée.

Ce qui est encore plus frappant comme statistique dans ce rapport :

- 30% des personnes décédées ont vu un professionnel de la santé **sept jours** avant leur décès

3

Les chaleurs extrêmes : c'est l'affaire de tous !

Chaleurs extrêmes - Effets de la température sur le corps humain

Notre corps tente de réguler sa température entre 36,1°C et 37,8°C. Si l'environnement est très chaud, la température corporelle devient trop élevée (40°C) et le corps vit un très grand stress (difficulté à se refroidir, à se réguler).

Cette condition (hyperthermie) peut aggraver la condition de santé des personnes qui ont une santé plus fragile et même laisser des séquelles :

- ☐ Fonctionnement du cerveau et/ou des autres organes vitaux (les poumons, les reins, le foie, etc.) ;
- ☐ Quand il fait très chaud, l'état de santé d'une personne peut se détériorer rapidement (et dans certaines situations, cela peut mener au décès)

En cas d'inquiétude, consulter un professionnel de la santé (pharmacien, infirmière, médecin) ou composer le 811 pour Info-Santé ou le 911 pour urgence médicale

Heureusement, c'est possible d'agir pour prévenir de telles situations !



Selon la Direction de la Santé publique

Veille saisonnière pour les épisodes de chaleur extrême:

- 15 mai au 30 septembre de chaque année

En Montérégie, la Santé publique déclenche une épisode de chaleur extrême selon les critères suivants:

- Pendant 3 jours consécutifs, la température atteint ou dépasse une moyenne pondérée de 33°C le jour et une température minimale de 20°C la nuit
- OU
- La température est égale ou supérieure à 25°C pendant deux nuits consécutives

La Santé publique fait une surveillance constante des températures émises par Environnement Canada.

Et si on parlait de la diffusion d'information

1

- La Direction de santé publique de la Montérégie (la DSPu) décrète le passage des différentes étapes de l'épisode de chaleur

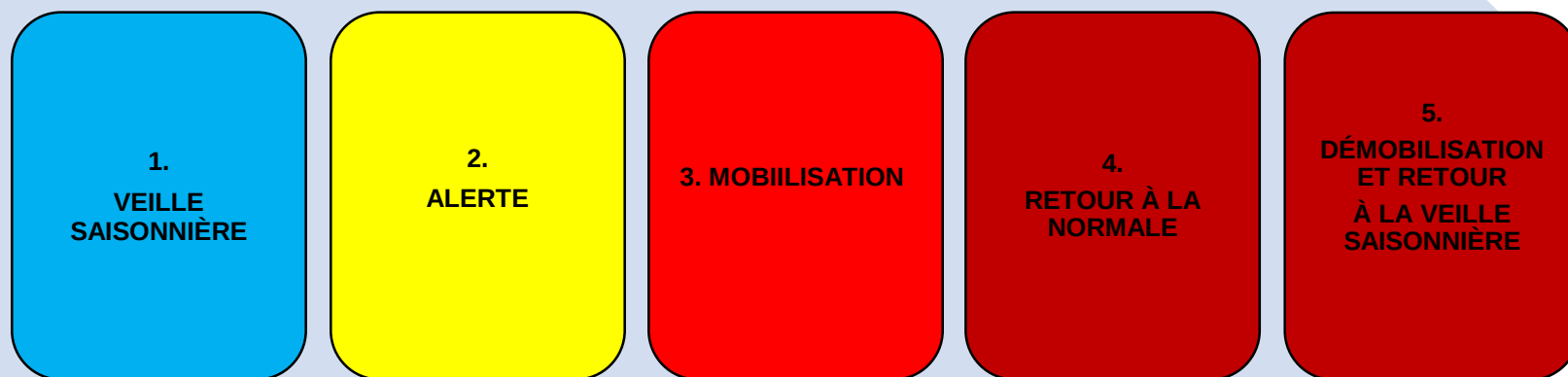
2

- La Coordination des mesures d'urgence et sécurité civile (MUSC) diffuse :
 - Avis général à tous les membres du personnel du CISSMO
 - Avis aux gestionnaires concernés (dont la DPD) pour la mise en place d'actions spécifiques

3

- À la Direction des programmes Déficiences:
 - Les porteurs du dossier chaleur extrême diffusent l'information aux gestionnaires (Marie-Ève Garon et Julie Bourbeau)
 - Les chefs de programme font le suivi auprès de leurs équipes

En cohérence avec le Plan régional d'intervention chaleur extrême (PRIS-CE) de la Direction de la Santé publique de la Montérégie, le Plan d'intervention spécifique chaleur extrême (PIS-CE) du CISSSMO est composée de cinq étapes que voici:



QUE DEVONS-NOUS FAIRE POUR CHACUNE DE CES ÉTAPES ?



ÉTAPE #1 VEILLE SAISONNIÈRE

Se référer au document:
« Chaleur extrême – employés »

- ☐ Identifier les usagers vulnérables (page 8: grille de vulnérabilité)
 - Pour les services spécifiques: mise à jour du bouton 911 dans le I-CLSC
 - Pour les services spécialisés: compléter les champs sous l'écran INFORMATION-SANTÉ au SIPAD
 - Se référer au Guide pour les explications précises
 - Prendre note que cette démarche n'est pas requise dans certains programmes: SAT, PATCom, CA, CASA, programme AVD-AVQ et programme élimination
- ☐ Se familiariser avec les mesures de prévention (ex.: savoir quels sont les signes et symptômes liés aux coups de chaleur, etc.);
- ☐ Prévoir les ressources matérielles nécessaires (ex.: serviettes ou débarbouillettes, air climatisée dans le milieu, vêtements légers, etc.);
- ☐ Constituer des réserves d'eau (prévoir l'achat de bouteilles d'eau fraîche);
- ☐ Proposer aux usagers de se rafraîchir dans des endroits climatisés pendant deux à trois heures par jour (ex.: des endroits comme les centres communautaires, les bibliothèques, etc.).

COMMENT DÉTERMINER SI UN USAGER EST VULNÉRABLE AUX CHALEURS EXTRÊMES?

Se référer au document: « Chaleur extrême – employés » p.8

FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

- 1) **Défavorisation économique** : Individu ou famille sous le seuil de la pauvreté
- 2) **Isolement social** : Individu ou famille sans réseau social, immigrant avec difficulté de communication
- 3) **Déficit ou perte cognitifs significatifs** : Individu incapable de suivre des consignes
- 4) **Équilibre psychologique fragile** : Dépression sévère, troubles psychologiques sévères et persistants
- 5) **Dépendance à un appareil électrique** : Oxygénothérapie, télémédecine, surface thérapeutique, lève-personne, etc.
- 6) **Mobilité réduite** : Individu ayant une incapacité physique, une déficience visuelle ou auditive

Si nous sommes à l'étape #3 MOBILISATION - l'intervenant doit utiliser le jugement clinique pour déterminer si une des actions suivantes doit être posée auprès des usagers identifiés comme vulnérables :

- ☐ Relance téléphonique
- ☐ Envoi courriel pour les familles ou usagers qui ont une capacité de lecture suffisante
- ☐ Visite à domicile

Voir les propositions pour vous guider la communication dans le document « Chaleur extrême – employés » p.9-10)

FACTEURS DE PROTECTION

Exemples de questions à se poser

Au niveau du milieu de vie de l'utilisateur

- Présence de proches pour assurer la sécurité de l'utilisateur ?
- Milieu de vie qui se mobilise pour l'utilisateur ou pas?

Au niveau de ses caractéristiques/son profil

- L'utilisateur vit-il dans un milieu climatisé et/ou a-t-il les capacités financières pour rafraîchir son milieu de vie (ex: achat d'un ventilateur ou autre?)
- L'utilisateur connaît-il les moyens pour se rafraîchir?
- L'utilisateur est-il en bonne santé (ex: absence de fragilité sur le plan de sa santé mentale ou physique ou encore absence de maladie chronique nécessitant une attention particulière)?
- Est-ce que l'utilisateur a tendance à s'isoler ou il sort de sa maison (sans le support de proches aidants)?
- L'utilisateur reconnaît-il les signes reliés au besoin de s'hydrater?
- L'utilisateur démontre-t-il des comportements le mettant à risque sur le plan de sa santé et de sa sécurité ou encore est-ce qu'il est capable par lui-même d'évaluer les risques sur le plan de sa santé et de sa sécurité?
- L'utilisateur présente-t-il un problème de consommation (alcool, drogues) venant interférer dans ses capacités à prendre soin de lui-même?
- La médication prise par l'utilisateur est-elle connue pour aggraver les effets de la chaleur et/ou de la déshydratation

En cas de doute: identifier l'utilisateur comme étant vulnérable !

ÉTAPE #1 VEILLE SAISONNIÈRE

Se référer au document:
« Chaleur extrême – employés »

- ☐ Identifier les usagers vulnérables (page 8: grille de vulnérabilité)
 - Pour les services spécifiques: mise à jour du bouton 911 dans le I-CLSC
 - Pour les services spécialisés: compléter les champs sous l'écran INFORMATION-SANTÉ au SIPAD
 - Se référer au Guide pour les explications précises
 - Prendre note que cette démarche n'est pas requise dans certains programmes: SAT, PATCom, CA, CASA, programme AVD-AVQ et programme élimination
- ☐ Se familiariser avec les mesures de prévention (ex.: savoir quels sont les signes et symptômes liés aux coups de chaleur, etc.);
- ☐ Prévoir les ressources matérielles nécessaires (ex.: serviettes ou débarbouillettes, air climatisée dans le milieu, vêtements légers, etc.);
- ☐ Constituer des réserves d'eau (prévoir l'achat de bouteilles d'eau fraîche);
- ☐ Proposer aux usagers de se rafraîchir dans des endroits climatisés pendant deux à trois heures par jour (ex.: des endroits comme les centres communautaires, les bibliothèques, etc.).

11

ÉTAPE #2 ALERTE

Cette étape peut durer quelques jours seulement et ne pas se rendre à l'étape de la mobilisation

Actions dédiées aux gestionnaires:

- ☐ Transmettre les informations aux membres du personnel ;
- ☐ Surveiller l'état de santé de la clientèle et des employés ;
- ☐ Rester à l'affût des informations transmises par votre supérieur immédiat.

Actions dédiées aux intervenants:

- ☐ Si vous avez des usagers vulnérables dans vos charges de cas, préparer vos journées à venir en sachant qu'il va peut-être y avoir des démarches à venir (relances téléphoniques ou par courriel, des visites à domicile, etc.) ;
- ☐ Rester à l'affût des informations transmises par votre supérieur immédiat.

ÉTAPE #3 MOBILISATION

Durée moyenne: 3 jours.

Nous remarquons que c'est souvent au jour 2, 3 et les jours suivants que les chaleurs extrêmes ont des répercussions sur la santé

Début des relances téléphoniques et/ou de courriel et/ou des visites à domicile pour être dans un mode de surveillance accrue de l'état de santé des usagers vulnérables (pour s'assurer qu'ils vont bien)

Mise en place de mesures possibles pour protéger la santé des personnes :

- on aide l'utilisateur à choisir des vêtements légers ;
- on invite la personne à ne pas aller dehors ou sinon à aller dans un endroit où il y a de l'ombre ;
- on suggère de faire des repas légers et de ne pas utiliser le four ou des appareils qui dégagent beaucoup de chaleur ;
- on garde les rideaux fermés durant le jour ;
- on utilise des débarbouillettes d'eau froide dans le cou pour se rafraîchir ;
- on encourage les usagers à s'attacher les cheveux, si applicable ;
- on change la literie une fois par jour et on retire les couvertures épaisses dans les chambres non-climatisées, etc.

IMPORTANT:

Signaler toute situation problématique en lien avec les chaleurs extrêmes à son gestionnaire

13

ÉTAPE #3 MOBILISATION

Durée moyenne: 3 jours.

Nous remarquons que c'est souvent au jour 2, 3 et les jours suivants que les chaleurs extrêmes ont des répercussions sur la santé

Toute intervention liée aux chaleurs extrêmes doit être consignée au dossier de l'utilisateur.

Voici des éléments à documenter:

- Ce que vous avez observé (lors d'une visite à domicile ou lors de votre contact téléphonique), par exemple:
 - l'utilisateur est confus et agité,
 - l'utilisateur boit de l'eau régulièrement,
 - le logement est muni d'un climatiseur fonctionnel, etc.
- Votre analyse de la situation, par exemple:
 - l'utilisateur ne présente pas des signes de déshydratation
 - l'utilisateur sait quoi faire lorsqu'il fait très chaud
 - l'utilisateur sait se servir de son climatiseur
- Ce que vous avez fait, par exemple:
 - vous avez informé l'utilisateur sur les gestes préventifs pour prévenir les coups de chaleur
 - vous avez informé l'utilisateur sur les endroits où aller se rafraîchir en cas de besoin, etc.

14

ÉTAPE #4 RETOUR À LA NORMALE DES TEMPÉRATURES

C'est la Direction de la santé publique qui nous informe que les températures sont descendues suffisamment pour passer à cette étape.

À l'étape 4, il importe de maintenir une certaine mobilisation car on sait que les problématiques de santé peuvent survenir les jours suivants l'épisode de chaleur extrême.

On assure une vigilance par le:

- maintien des mesures de prévention et de protection ;
- maintien de la surveillance de l'état de santé de la clientèle.

ÉTAPE #5 DÉMOBILISATION ET RETOUR À LA VEILLE SAISONNIÈRE



Arrêt des mesures: les indicateurs sanitaires sont redescendus
(On note une baisse au niveau des hospitalisations, des transports ambulanciers et des admissions à l'urgence liées aux chaleurs extrêmes).

Pour les intervenants, c'est le moment de :

- Proposer des actions qui permettraient de bonifier les procédures lors de futures épisodes de chaleur extrême
 - Transmettre vos suggestions à votre supérieur immédiat qui en informera les porteurs de dossier (Marie-Ève Garon et Julie Bourbeau)
 - Les porteurs de dossiers feront les liens si requis avec le MUSC (Mesures d'urgence et de la sécurité civile)
- Faire un retour avec les usagers qui le requièrent pour identifier les actions à cibler en vue d'être mieux préparés pour de prochaines épisodes de chaleur extrême

16

Sources

Mesures d'urgence et de la sécurité civile :

<https://intranet.cisssmo.rtss.qc.ca/fr/page/nos-directions/direction-generale/coordination-des-mesures-urgence-et-de-la-securite-civile/plan-intervention-specifique-pis-chaueur-extreme>

Gouvernement du Québec (conseils santé pour l'été) :

<https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/sante-et-environnement/conseils-sante-ete#c4024>

Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ):

Vagues de chaleur et santé humaine

<http://www.monclimatmasante.qc.ca/vagues-de-chaueur.aspx>

Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ)

Médicaments et effets indésirables: recommandations cliniques en période de canicule

file:///C:/Users/jb3818/Downloads/2036_medicaments_effets_canicule.pdf

[Rapport Coroner BC Été 2021 Extreme heat death review panel report.pdf](#)

Présentation réalisée par:

Direction des programmes Déficiences

- Marie-Ève Garon, Adjointe au directeur
- Julie Bourbeau, Chef intérimaire Foyer de Groupe DP

En collaboration avec nos partenaires:

Mesures d'urgence et de la sécurité civile

- Mathieu Allaire, Coordonnateur de la Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile
- Bianca Valletta, Conseillère en mesures d'urgence et à la sécurité civile de la Coordination des mesures d'urgence et de la sécurité civile

**MERCI ET
PASSEZ UN BEL ÉTÉ!**



Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Québec 